

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 avril 2026

Délibération n°20260430_04

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 69

Présents : 62

Pouvoirs : 7

Votants : 69

- dont « pour » : 69

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : Désignation des représentants « élus » au Comité Social Territorial de Cœur de Charente

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la Salle polyvalente d'Aigre.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – ROUX Émilie – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – LIOT Gérard - BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – CHADOZEAU Jean-Rémy – AGUESSEAU Norbert – BOULIER Norbert – BLANCHON Alain – SIGNORET Gaëtan – FLAUD Yves – DE LUSTRAC Jean-Marc – POTEL Maryse – CAMY Bruno – PINAUD Laurence - BARREAUX Bernadette – LASBUGUES Élisabeth – COMTE Joël – ROULAUD Jean-Jacques – PERRON Michèle - RADOUX Loïc – NOEL Yannick – BELAIR Lionel – CHAUSSEPIED Pierre – FLAGEY Jean-Michel – LAMAZIERE Véronique – VIAUD Annette - HENAFF Lionel – CROIZARD Christian – CHADOUTEAU Nathanaël – THURU Marie-Danièle – FELIX Héloïse - HENTRY Jimmy – CHARRIAUD Jonathan – RAMEZI Christelle – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – JEUNE Karine – PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline – CHARRIAUD Sébastien – DANEDE Laurent – FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis – BOUCHET Éric – LACROIX Aurélie – BRIE Antoine – ETIENNE Murielle – SOURY Christine – BUIRETTE Isabelle – DUBOC Jean-Marc - MAGNANT Jocelyne – DUPUY Marie-Christine – JEROME Géraldine

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-LUNÉ Philippe suppléant de HOFFMAN Pascal
- 2-MELON Marilyne suppléante de AUDOUIN Mickaël
- 3-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
- 4-GROLLEAU Jean-Philippe suppléant de KAUD Pascal
- 5-FAURE Sigrid suppléante de BAUSSANT Jean-Robert

Pouvoirs :

- 1- MICHONNEAU Patrick pouvoir à JEROME Géraldine
- 2- REMAUD Richard pouvoir à COMBAUD Alain
- 3- CHAUDRET Basile pouvoir à BOUCHET Éric
- 4- ROULLAND Jean pourvoir à SOURY Christine
- 5- SEMON Laura pouvoir à FOURÉ Brigitte
- 6-PINGANAUD Paul pouvoir à COMBAUD Renaud
- 7-SYLVESTRE Gilles pouvoir à CROIZARD Christian

Secrétaire de séance : Émilie ROUX

DESIGNATION DES REPRESENTANTS « ELUS » au Comité Social Territorial de Cœur de Charente

Vu la délibération du conseil communautaire n°20231207 du 07 décembre 2023 créant un comité social territorial (CST) au sein de la Communauté de communauté de communes Cœur de Charente, au regard des effectifs employés par l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire n°20240530 du 30 mai 2024 précisant la composition du comité social territorial (CST) Cœur de Charente,

Vu l'avis du bureau communautaire du 13 avril 2026,

Monsieur le Président rappelle qu'au-delà de 50 agents, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération intercommunale doivent se doter d'un Comité Social Territorial (CST).

Le CST Cœur de Charente est en place depuis le 1^{er} janvier 2025.

Il est composé comme suit :

- 3 représentants du personnel,
- 3 représentants des élus.

Monsieur le Président précise que suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 puis des élections communautaires du 09 avril 2026, il convient de désigner les nouveaux représentants des élus au sein du CST.

Monsieur le Président propose de désigner les élus communautaires suivants pour siéger au CST :

- Monsieur Renaud COMBAUD (titulaire)
- Madame Christine SOURY (titulaire)
- Madame Aurélie LACROIX (titulaire)
- Monsieur Didier BERTRAND (suppléant)
- Monsieur Laurent DANEDE (suppléant)
- Monsieur Nathanaël CHADOUTEAU (suppléant)

Monsieur le Président précise en outre que les représentants du personnel seront renouvelés à compter du 1^{er} janvier 2027 à l'issue des élections professionnelles qui se dérouleront en 2026.

A ce jour, les représentants du personnel qui siègent au sein du CST sont :

- Madame Florence GUERET, assistante Ressources humaines (titulaire)
- Monsieur Christophe HENRY, agent technique polyvalent (titulaire)
- Madame Daphnée TUYERAS, directrice adjoint de centre de loisirs (titulaire)
- Madame Véronique DESEMERY, responsable Relais Petite Enfance (suppléante)
- Madame Céline CORDEAU, chargée de développement économique (suppléante)

- *Poste vacant suite départ en retraite (suppléante)*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la désignation des représentants élus au CST Cœur de Charente ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Renaud COMBAUD



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Renaud Combaud", is written below the official seal.